



## Separation conjugale et pension compensatoire

Par **loumisa**, le **14/09/2014** à **16:52**

Bonjour Je viens de quitter le domicile conjugale et n'ayant pas d'emploi est ce que mon mari doit subvenir à mes besoins?

Par **cocotte1003**, le **14/09/2014** à **19:50**

Bonjour, que comptez vous faire, divorce ou rester séparée ? Cordialement

Par **amajuris**, le **15/09/2014** à **10:36**

bjr,  
comme vous êtes toujours mariés, les époux ont un devoir de secours et d'assistance mais les époux se sont engagés mutuellement à une communauté de vie.  
en conclusion, comme vous avez quitté volontairement le domicile conjugal, votre mari n'a pas à vous payer quoique ce soit.  
si vous avez l'intention de divorcer, voyez un avocat.  
cdt